FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nilfisk Car Combi Cleaner - NS_128502146_128502155

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Marque commerciale

Nilfisk Car Combi Cleaner - NS_128502146_128502155

N° de produit

128502146_128502155

Identifiant unique de formulation (UFI)

J000-A0PG-V00R-2PQ1

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Nettoyant

Utilisations déconseillées

Aucune connue.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom et adresse de l'entreprise

Nilfisk A/S
Marmorvej 8
2100 København Ø
Denmark
+45 43 23 40 50
www.nilfisk.dk

Personne à contacter

-

Courriel

sds.com@nilfisk.com

Révision

25/10/2024

Version de la fiche de données de sécurité

2.0

Date de la précédente édition

25/10/2024 (2.0)

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoisons: +32 (0) 70 245 245 (7 jours sur 7, 24 heures sur 24)
Voir la rubrique 4 concernant premiers secours.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Classée conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Eye Irrit. 2; H319, Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mention(s) de danger

Provoque une sévère irritation des yeux. (H319)

Conseil(s) de prudence

Générales

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. (P101)
Tenir hors de portée des enfants. (P102)

Précautions

Se laver les mains soigneusement après manipulation. (P264)
Porter un équipement de protection des yeux/des gants de protection. (P280)

Intervention

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. (P305+P351+P338)
Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. (P337+P313)

Stockage

-

Élimination

-

Contient

Aucune connue.

Autre étiquetage

UFI : J000-A0PG-V00R-2PQ1

Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents

5% - 15%
· Agents de surface non ioniques
< 5%
· Agents de surface amphotères
· Agents de surface cationiques

2.3. Autres dangers

Autre

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.
Ce produit ne contient aucune substance considérée comme étant un perturbateur endocrinien conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2023/707 de la Commission.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Sans objet. Ce produit est un mélange.

3.2. Mélanges

Produit/composant	Identifiants	% w/w	Classification	Note
Fatty alcohol ethoxylate	N° CAS : 69011-36-5 N° CE: 500-241-6 REACH: 01-2119976362-32-XXXX N° index :	5-10%	Acute Tox. 4, H302 Eye Dam. 1, H318 (SCL: 10,00 %)	[19]
Benzenesulfonic,acid,1-methylethyl,-,sodium,salt	N° CAS : 15763-76-5 N° CE: 239-854-6 REACH: N° index :	3-5%	Eye Irrit. 2, H319	
Esterquat	N° CAS : 95009-13-5 N° CE: 305-741-6 REACH: 01-2120043413-68-0000 N° index :	1-3%	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319	
Alanine, N,N-bis(carboxymethyl)-, trisodium salt	N° CAS : 164462-16-2 N° CE: 423-270-5 REACH: 01-0000016977-53-XXXX N° index :	1-3%		
Sodium-N-(2-carboxyethyl)-N-	N° CAS : 94441-92-6	1-3%		

(2-ethylhexyl)-beta-alaninate	N° CE: 305-318-6 REACH: N° index :		
Citric Acid	N° CAS : 77-92-9 N° CE: 201-069-1 REACH: 01-2119457026-42-XXXX N° index :	<1%	Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335

Le texte intégral des phrases H se trouve dans la rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées dans la rubrique 8, à condition d'être disponibles

Autres informations

[19] UVCB = substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Généralités

En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital ou Centre Antipoisons: +32 (0) 70 245 245 (7 jours sur 7, 24 heures sur 24), apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité.
En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

Inhalation

En cas de difficultés respiratoires ou d'irritation des voies respiratoires : Amenez la personne à l'air frais et gardez la personne sous surveillance.

Contact cutané

En cas d'irritation : rincez le produit. En cas d'irritation continue : Consultez un médecin.

Contact visuel

En cas de contact avec les yeux: Rincez aussitôt les yeux avec de grandes quantités d'eau (20-30 °C) jusqu'à ce que l'irritation cesse et continuez pendant au moins 5 minutes. Retirez les éventuelles lentilles de contact. Assurez-vous de bien rincer sous la paupière supérieure et sous la paupière inférieure. Si l'irritation persiste, contactez un médecin. Si l'irritation persiste, consultez un médecin. Continuez de rincer pendant le trajet.

Ingestion

Si la personne est consciente, rincez-lui la bouche avec de l'eau et restez avec elle. Ne donnez jamais rien à boire à la personne. En cas de malaise : contactez immédiatement un médecin et apportez-lui la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit. Ne faites pas vomir, à moins que le médecin ne le recommande. Maintenez la tête tournée vers le bas de manière à ce que les vomissures ne reviennent pas dans la bouche et la gorge.

Brûlure

Sans objet.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets irritants : le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Sans objet.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la

santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.
Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de :
Les oxydes de soufre
Les oxydes de nitrogène (NO_x)
Les oxydes de carbone (CO / CO2)
Certains oxydes de métal

5.3. Conseils aux pompiers

Portez une combinaison d'intervention normale et une protection respiratoire complète afin d'éviter tout contact.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Les zones contaminées peuvent être glissantes.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc.
Tenir les personnes non autorisées éloignées du déversement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenez et collectez les déversements avec un matériau absorbant non combustible, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et placez-les dans un récipient pour les éliminer conformément aux réglementations locales.
Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Evitez les solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 "Considérations relatives à l'élimination" sur la manipulation des déchets.
Voir la rubrique 8 "Contrôles de l’exposition/protection individuelle" pour les mesures de protection.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.
Voir la rubrique 8 «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

Les compatibilités en matière de conditionnement

A conserver dans des récipients qui contiennent toujours le même matériau que l'original.

Conditions de stockage

> 0°C

Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Le produit ne contient aucune substance énumérée dans la liste de la Belgique des substances avec une limite d'exposition en milieu de travail.

DNEL

Benzenesulfonic,acid,1-methylethyl,-,sodium,salt

Durée :	Voie d’exposition :	DNEL :
Effets locaux à long terme - population globale	Cutanée	450 µg/cm²
Effets locaux à long terme - Travailleurs	Cutanée	4.49 mg/cm²
Effets systématiques à court terme - population globale	Cutanée	40 mg/kg/jour
Effets systématiques à court terme - Travailleurs	Cutanée	20 mg/kg/jour

Effets systématiques à long terme - population globale	Cutanée	16 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Cutanée	32 mg/kg/jour
Effets locaux à court terme - population globale	Inhalation	770 mg/m³
Effets locaux à court terme - Travailleurs	Inhalation	770 mg/m³
Effets locaux à long terme - population globale	Inhalation	1.98 mg/m³
Effets locaux à long terme - Travailleurs	Inhalation	4.02 mg/m³
Effets systématiques à court terme - population globale	Inhalation	770 mg/m³
Effets systématiques à court terme - Travailleurs	Inhalation	770 mg/m³
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	1.98 mg/m³
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Inhalation	4.02 mg/m³
Effets systématiques à court terme - population globale	Oral	70 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - population globale	Oral	1.14 mg/kg/jour

PNEC

Benzenesulfonic,acid,1-methylethyl,-,sodium,salt

Voie d'exposition :	Durée d'exposition :	PNEC :
Eau de mer		23 µg/L
Eau douce		230 µg/L
Emission intermittente (eau douce)		2.3 mg/L
Installation de traitement des eaux usées		160 mg/L
Sédiments en eau de marines		89 µg/kg
Sédiments en eau douce		890 µg/kg
Sol		1.954 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Appliquer un contrôle général pour éviter une exposition inutile.

Précautions générales

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Scénarios d'exposition

Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit.

Limite d'exposition

Il n'existe pas de limites d'exposition pour les substances contenues dans le produit.

Mesures techniques

Suivez les précautions habituelles quand vous utilisez le produit. Évitez de respirer les vapeurs.

Mesures d'hygiène

A chaque pause lors de l'utilisation du produit et une fois le travail terminé, les parties exposées du corps doivent être lavées. Porter une attention particulière aux mains, aux avant-bras et au visage.

Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement

Pas d'exigences particulières.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipement de protection personnelle

Généralités

Utilisez exclusivement des équipements de protection comportant la marque CE.

Équipements respiratoires

Type	Classe	Couleur	Normes
Pas d'exigences particulières			

Protection de la peau

Recommandé	Type/Catégorie	Normes
Rien de spécial quand utilisé tel que prévu	-	-

Protection des mains

Matériel	Épaisseur minimum (mm)	Délai de rupture (min.)	Normes
Caoutchouc nitrile	0,3	>240	EN388



Protection des yeux

Type	Normes
Protection des yeux	EN166



RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique
Liquide

Couleur
Jaunâtre

Odeur / Seuil olfactif (ppm)
Caractéristique

pH
8,0

Densité (g/cm^3)
1,01

Viscosité cinématique
Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

Caractéristiques des particules
Ne s'applique pas aux liquides.

Changement d'état

Point de fusion/point de congélation (°C)
Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

Le point/l'intervalle de ramollissement (°C)
Ne s'applique pas aux liquides.

Point d'ébullition (°C)
Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

Pression de vapeur
Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

Densité de vapeur relative
Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

Température de décomposition (°C)
Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

Point d'éclair (°C)
Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

Inflammabilité (°C)
Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

Température d'auto-inflammation (°C)
Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

Limite d´explosivité (% v/v)
Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

Solubilité

Solubilité dans l'eau
Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

n-octanol/coefficient d'eau (LogKow)
Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

Solubilité dans la graisse (g/L)

Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

9.2. Autres informations

D'autres paramètres physiques et chimiques

Aucune information disponible.

Capacités oxydantes

Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

10.4. Conditions à éviter

Aucune connue.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne doit être produit

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit/composant	Fatty alcohol ethoxylate
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Oral
Test :	DL50
Valeur :	> 500 - 2000 mg/kg ·

Produit/composant	Fatty alcohol ethoxylate
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Cutanée
Test :	DL50
Valeur :	> 4000 mg/kg ·

Produit/composant	Benzenesulfonic,acid,1-methylethyl,-,sodium,salt
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Oral
Test :	DL50
Valeur :	7000 mg/kg ·

Produit/composant	Esterquat
Espèce :	Souris
Voie d'exposition :	Oral
Test :	DL50
Valeur :	> 2000 mg/kg ·

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers
Effets sur le long terme
Effets irritants : le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes.

Propriétés perturbant le système endocrinien
Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme ayant des propriétés qui provoquent des troubles hormonaux vis-à-vis de la santé.

Autres informations
Aucune connue.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Produit/composant	Fatty alcohol ethoxylate
Espèce :	Poisson
Durée :	96 heures
Test :	CL50
Valeur :	10 - 100 mg/L ·

Produit/composant	Fatty alcohol ethoxylate
Espèce :	Daphnie
Durée :	48 heures
Test :	CE50
Valeur :	10 - 100 mg/L ·

Produit/composant	Fatty alcohol ethoxylate
Espèce :	Algues
Durée :	72 heures
Test :	CE50
Valeur :	10 - 100 mg/L ·

12.2. Persistance et dégradabilité

Produit/composant	Fatty alcohol ethoxylate
Conclusion :	Biodégradabilité facile

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Produit/composant	Fatty alcohol ethoxylate
Conclusion :	Aucun potentiel de bioaccumulation

12.4. Mobilité dans le sol
Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB
Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien
Ce mélange/produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du

système endocrinien

12.7. Autres effets néfastes

Aucune connue.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Le produit n'est pas concerné par la réglementation sur les déchets dangereux.
Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.
Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

Code CED

20 01 29* Détergents contenant des substances dangereuses

Emballages pollués

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	14.1 ONU	14.2 Désignation officielle de transport	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 PG*	14.5. Env**	Autres informations :
ADR	-	-	-	-	-	-
IMDG	-	-	-	-	-	-
IATA	-	-	-	-	-	-

* Groupe d'emballage

** Dangers pour l'environnement

Autre

Marchandises non dangereuses conformément à ADR, IATA et IMDG.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans objet.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Limites d'utilisation

Aucune particulière.

Demandes de formation spécifique

Pas d'exigences particulières.

Protection contre les accidents majeurs - Categories / Substances dangereuses désignées

Sans objet.

Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents

5% - 15%
· Agents de surface non ioniques
< 5%
· Agents de surface amphotères
· Agents de surface cationiques

Autre

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Sources

Règlement (CE) n° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif aux détergents.
Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP).
Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

RUBRIQUE 16: Autres informations

Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

H302, Nocif en cas d'ingestion.
H315, Provoque une irritation cutanée.
H318, Provoque de graves lésions des yeux.
H319, Provoque une sévère irritation des yeux.
H335, Peut irriter les voies respiratoires.

Abréviations et acronymes

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure
ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
CAS = Chemical Abstracts Service
CE = Conformité Européenne
CVI = Conteneurs en Vrac Intermédiaires
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
COV = Composés Organiques Volatils
CPSE = Concentration Prédite Sans Effet
CSA = Evaluation de la Sécurité Chimique
CSR = Rapport sur la Sécurité Chimique
DMEL = Dose dérivée avec effet minimum
DNEL = Dose dérivée sans effet
ds = les déchets spéciaux
EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
EuPCS = Système européen de catégorisation des produits
FBC = Facteur de Bioconcentration
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)
IATA = Association Internationale du Transport Aérien
code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
LogKoe = Coefficient de partage octanol/eau
MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
NU = Nations Unies
OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques
PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques
PRP = Le potentiel de réchauffement planétaire
REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]
RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
RRN = Numéro d'enregistrement REACH
sc = les autres déchets soumis à contrôle
scd = autres déchets soumis à contrôle qui nécessitent un document de suivi
SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).
SE = Scenario d'Exposition
SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
SVHC = Substances extrêmement préoccupantes
TDAA = Température de décomposition auto-accélérée
vPvB = Très Persistant et très Bioaccumulable
TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée
TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique
TWA = Moyenne pondérée dans le temps

UVBC = Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

Autre

La classification du mélange au regard des risques pour la santé est conforme aux méthodes de calcul fournies par le Règlement (CE) n° 1272/2008.

Validé par

MH

Autre

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle.
Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.
Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.
Pays-langue : BE-fr